



**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 4 DÉCEMBRE 2023, 12h00**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 novembre 2023.
- Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 1- Décision modificative n°4 - budget commune
- 2- Questions diverses

L'an deux mille vingt-trois le quatre décembre à midi, le Conseil Municipal de la commune d'Espondeilhan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe LLOP, Maire.

Date de convocation : 29 novembre 2023

Nombre de conseillers municipaux : - En exercice : 14
- Présents : 9
- Votants : 13

Présents : M. LLOP Christophe ; M. POPOVIC Jean-Marie ; Mme LEROY Véronique ; M. VITAL Jean-Claude ; Mme TUFFREAU Michèle ; M. TREILHOU Christophe ; M. ALLIÉ Stéphane ; M. JULLIÉ Bernard et M. VITAL Georges.

Procurations : Mme BULLER BARGETZY Karine donne pouvoir à M. VITAL Georges ; M. DESMAREST Sylvain donne pouvoir à M. POPOVIC Jean-Marie ; Mme LE ROUX Mathilde donne pouvoir à Mme LEROY Véronique ; Mme SORIA Nathalie donne pouvoir à M. JULLIÉ Bernard.

Absente excusée : Mme MAHEO Laurence.

Secrétaire de séance : Mme LEROY Véronique.
Désignée à l'unanimité.

* **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 novembre 2023.**

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

* **Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Néant

DÉLIBÉRATIONS

1- Décision modificative n°4 - budget commune

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-018 du 21 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023 du budget de la commune ;

Considérant que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes, pour des opérations réelles ou d'ordres budgétaires ;

Considérant que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres budgétaires ;

Considérant la nécessité d'équilibrer les dépenses et les recettes ;

Il informe donc le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le budget primitif 2023 de la commune de la façon suivante en section d'investissement et en section de fonctionnement :

Section d'investissement DÉPENSES

Chapitre	Article	Libellé	BP 2023 + DM	DM 4	TOTAL
2023004	2111	Terrains nus	3 742 781,33 €	-364 006,33 €	3 378 775,00 €
TOTAL DM 4			-364 006,33 €		

Section d'investissement RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	BP 2023 + DM	DM 4	TOTAL
021		Virement de la section fonctionnement	268 573,56 €	-50 205,33 €	218 368,23 €
024		Produits de cessions d'immobilisations	3 967 052,50 €	-1 856 290,00 €	2 110 762,50 €
13	1323	Département	68 483,79 €	108 351,50 €	176 835,29 €
13	1328	Autres	0,00 €	1 434 137,50 €	1 434 137,50 €
TOTAL DM 4			-364 006,33 €		

Section de fonctionnement DÉPENSES

Chapitre	Article	Libellé	BP 2023 + DM	DM 4	TOTAL
023		Virement à la section d'investissement	268 573,56 €	-50 205,33 €	218 368,23 €
66	6618	Intérêts des autres dettes	0,00 €	50 205,33 €	50 205,33 €
011	61551	Matériel roulant	2 500,00 €	5 000,00 €	7 500,00 €
011	623	Publicités, publications et relations publiques	12 000,00 €	5 000,00 €	17 000,00 €
TOTAL DM 4			10 000,00 €		

Section de fonctionnement RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	BP 2023 + DM	DM 4	TOTAL
731	73111	Impôts directs locaux	455 000,00 €	10 000,00 €	465 000,00 €
TOTAL DM 4			10 000,00 €		

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide

A L'UNANIMITÉ DES SUFRAGES EXPRIMÉS 12 POUR ET 1 ABSTENTION (Mme LE ROUX Mathilde)

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°4 sur le budget de la commune telle que présentée ci-dessus.

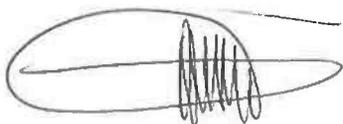
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2- Questions diverses

Aucune

Séance levée à 12h17

La secrétaire de séance,
Véronique LEROY



Le Maire,
Christophe LLOP

